

## **AVIS DE PUBLICATION**

### **RÈGLEMENT 701-38 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES HC-138 ET H-141**

---

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance extraordinaire du 24 septembre 2019, le Règlement numéro 701-38;

**QUE** le Règlement numéro 701-38 a pour objet et conséquence de modifier les limites des zones HC-138 et H-141 et notamment d'agrandir la zone H-141 à même la zone HC-138 afin d'intégrer la rue Brébeuf;

**QUE** le 17 octobre 2019, la MRC de Beauharnois-Salaberry a émis un certificat de conformité à l'égard du Règlement 701-38 de la Ville de Beauharnois;

**QUE** ce Règlement est en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

**Donné à Beauharnois, ce 22 octobre 2019 et publié le même jour sur le site internet de la Ville**

**Me Karen Loko, greffière**